



La simplification des démarches administratives par le développement des téléprocédures est un objectif porté par le ministère de l'Agriculture et les Chambres d'Agriculture. Celles-ci ont mis au point le portail internet Mesp@rnelles permettant aux agriculteurs de tracer informatiquement leurs pratiques culturales et de piloter leurs pratiques technico-économiques. Mesp@rnelles est déployé dans chaque département et s'adapte à toutes les orientations d'exploitations (céréaliers, éleveurs, maraîchers...)

OBJECTIF DE FORMATION

MATIN : COMPRÉHENSION DES AIDES PAC 2025

Retour sur les enregistrements de pratiques 2025 : vérification complétude et astuces (smartphone). L'assolement 2026 sur Mesp@rnelles et paramétrage préalable au plan prévisionnel de fumure.

APRÈS-MIDI : FINALISATION DU PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE ET BILAN DES INTRANTS

La gestion des stocks d'intrants, la saisie des factures, le calcul de marges. Réponse aux questions en suspens des participants.

CONTENU DE LA FORMATION

- MATIN

Appréhender les nouveautés réglementaires de nature à impacter les pratiques culturales des agriculteurs (directive nitrate...)

Mise à jour de l'assolement 2025 sur Mesp@rnelles

Réaliser le Plan Prévisionnel de Fumure 2026

Sur l'outil informatique télépac, présentation des comptes rendu de paiement du dossier d'un dossier type.

Présentation détaillée des nouveautés (Directive Nitrate principalement)

Présentation et rappel de deux fonctionnalités sur un dossier type d'un abonné Mesp@rnelles : carte / assolement et PAC ou exploitation / Parcelles.

Approfondissement au besoin sur deux thématiques : la découpe parcellaire et l'enregistrement des inter-cultures.

Présentation de la méthode de réalisation du Plan prévisionnel de Fumure. 1ère étape, le calcul de la dose d'azote théorique.

- APRÈS-MIDI

Présentation de la méthode de réalisation du Plan prévisionnel de fumure 2ème étape, le fractionnement d'Azote.

Rappel des pré-requis nécessaires : tenir compte des apports organiques + vigilance. Règles de fractionnement en 3 fois.

Présentation du fonctionnement de mesp@rnelles sur smartphone.

Échange sur retour d'expérience des utilisateurs existants.

Présentation des fonctionnalités "économiques" de mesp@rnelles.

Pas d'exposé, c'est à l'agriculteur de trouver selon la carte tiré au sort.

Présentation des différents boutons permettant de vérifier la cohérence et la complétude du dossier. Vérification du registre phytosanitaire, consultation, modification... Intervention / Cahier d'épandage

Valider avec le groupe que l'ensemble des interrogations techniques des participants est levées.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

SESSION À VESOUL

Mardi 03 février 2026 de 9H à 17H

Mercredi 04 février 2026 de 9H à 17H

Jeudi 05 février 2026 de 9H à 17H

Mercredi 10 février 2026 de 9H à 17H

SOIT 7 H DE FORMATION

SESSION À GRAY

Mercredi 7 janvier 2026 de 9H à 17H

Jeudi 8 janvier 2026 de 9H à 17H

Mardi 13 janvier 2026 de 9H à 17H

Mercredi 21 janvier 2026 de 9H à 17H

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Tous les agriculteurs de Haute-Saône abonnés depuis plus de 6 mois sur l'outil Mesp@rnelles

Prérequis

Se munir de ses codes Mesp@rnelles et Télépac. Son carnet de plaine et factures / bons de commande d'intrants

LIEU ET RESTAURATION

Lieux : Session VESOUL : à la maison des agriculteurs

Session GRAY : CERFRANCE BFC

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation

INTERVENANT

Pierric TARIN, consultant Mesp@rnelles de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de la formation : Pierric TARIN

Inscription jusqu'au :

Session 1 : 23 décembre 2025

Session 2 : 27 décembre 2025

via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

35 euros

Pour les non-contributeurs

217 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38